

# CRIPHASE

## CODE DE DÉONTOLOGIE

1. Le présent Code détermine les devoirs dont doivent s'acquitter les intervenants, le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration du CRIPHASE;
2. Les intervenants, le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration du CRIPHASE doivent agir avec dignité, intégrité, honneur, respect, modération et courtoisie;
3. Les intervenants, le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration du CRIPHASE ont envers les clients ou les membres un devoir de compétence ainsi que des obligations de loyauté, d'intégrité, d'indépendance, de désintéressement, de diligence et de prudence;
4. Les intervenants, le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration du CRIPHASE doivent prendre les moyens raisonnables pour faire respecter le secret des confidences qu'ils reçoivent dans l'exercice de leurs actions au sein du CRIPHASE;
5. Les intervenants, le personnel les bénévoles et les membres du conseil d'administration du CRIPHASE doivent éviter toute situation de conflit d'intérêts;
6. Pour évaluer tout conflit d'intérêts, il faut évaluer l'intérêt du client ou des membres, le consentement du ou des membres, et la bonne foi des parties;
7. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, tout intervenant du CRIPHASE s'abstient de donner des services aux membres, à leur famille, aux amis intimes et aux collègues de travail dans leur clinique privée. L'équipe d'intervenants s'engage à référer ces personnes à d'autres ressources d'aide, s'il y a lieu;
8. Les intervenants, le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration du CRIPHASE sont tenus de conserver la confidentialité absolue de toute discussion ou prise de décision intervenue dans le contexte de leur pratique professionnelle réalisée au sein du CRIPHASE, ceci dans le respect des lois en vigueur;
9. Il est strictement interdit de sortir des bureaux du CRIPHASE les dossiers des membres ou tout autre document contenant des informations confidentielles;

10. Plus particulièrement, quant aux intervenants, ceux-ci doivent :

- a) Décrire à la personne les outils et les techniques d'intervention utilisés et respecter le choix de celle-ci de les accepter ou de les refuser;
- b) Ne pas recourir à un procédé dans le but de contraindre la personne à faire des aveux contre sa volonté;
- c) Reconnaître, dans l'exercice de leurs fonctions, que toute personne recourant aux services du CRIPHASE a droit d'être soutenue et ce, sans discrimination quant à son origine ethnique, sa religion, son orientation sexuelle, sa situation socio-économique ou sa langue dans la mesure du possible;
- d) Évaluer les besoins et la motivation de la personne. Ils doivent tenir compte de ces éléments quand ils déterminent l'aide à apporter et mettre fin au suivi, s'il y a lieu. Si le suivi ne peut être assuré, les intervenants doivent orienter la personne vers une ressource appropriée;
- e) S'assurer de la confidentialité des informations. Les dossiers doivent être confinés dans un classeur verrouillé et aucun dossier ne doit être apporté à domicile;
- f) Conserver un niveau acceptable de santé et de bien-être afin de fournir un service de qualité aux membres;
- g) Ne pas s'immiscer dans les affaires personnelles de la personne qui ne sont pas en rapport avec la problématique ou qui ne relèvent pas de leur compétence, et référer la personne à d'autres ressources d'aide, s'il y a lieu;
- h) S'il y a lieu, avec le consentement de la personne, obtenir l'avis d'autres intervenants afin de lui fournir un service de qualité;

11. Tout intervenant, membre du personnel, bénévole ou membre du conseil d'administration du CRIPHASE qui est témoin d'une dérogation au présent Code de déontologie a l'obligation d'en informer le coordonnateur ou, selon le cas, le conseil d'administration.

**Adopté par le conseil d'administration du CRIPHASE le 26 février 2015.**

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, à titre de \_\_\_\_\_,  
reconnait avoir reçu et lu le Code de déontologie du CRIPHASE. J'accepte de le respecter  
et de m'y conformer.

Montréal, ce \_\_\_\_\_ 2015

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre